

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 12 JUN 2014**

Délibération
n° 2014.06.136

**Désignation des
conseillers
communautaires à la
Mission Locale**

LE DOUZE JUIN DEUX MILLE QUATORZE à 17h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **05 juin 2014**

Secrétaire de séance : "Patrick BOURGOIN

Membres présents :

Jean-François DAURE, Marie-Hélène PIERRE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Isabelle FOSTAN, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Didier LOUIS, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Danielle BERNARD, Jacky BONNET, Jacky BOUCHAUD, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Gérard BRUNETEAU, Sylvie CARRERA, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Françoise COUTANT, Bernard DEVAUTOUR, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Janine GUINANDIE, Isabelle LAGRANGE, Elisabeth LASBUGUES, Françoise LEGRAND, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, François NEBOUT, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Elisabete SERRALHEIRO COSKUN, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

André BONICHON à François ELIE, Bernard CONTAMINE à Catherine MAZEAU, Anne-Marie BERNAZEAU à Didier LOUIS, Xavier BONNEFONT à Françoise LEGRAND, Véronique DE MAILLARD à Vincent YOU, Catherine DEBOEVERE à François NEBOUT, Martine FRANCOIS ROUGIER à Isabelle LAGRANGE, André LANDREAU à Annie MARAIS, Philippe LAVAUD à Jean-François DAURE, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Olivier RIVIERE à Stéphane CHAPEAU, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, Marie-Claude MONTEIL

Absent(s) :

André BONICHON, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Xavier BONNEFONT, Samuel CAZENAVE, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Martine FRANCOIS ROUGIER, André LANDREAU, Philippe LAVAUD, Annie MARC, Olivier RIVIERE, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JUIN 2014

**DELIBERATION
N° 2014.06.136**

ECONOMIE, EMPLOI, CULTURE ET SOLIDARITE /
POLITIQUES DE COHESION SOCIALE

Rapporteur : **Monsieur DAURE**

DESIGNATION DES CONSEILLERS COMMUNAUTAIRES A LA MISSION LOCALE

La Mission locale exerce une mission de service public pour l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, partagée entre l'Etat, la Région, les collectivités territoriales et leurs groupements, membres de l'association. Elle a pour objet d'aider les jeunes à résoudre l'ensemble des problèmes que pose leur insertion sociale et professionnelle en assurant des fonctions d'accueil, d'information, d'orientation, de conseil et d'accompagnement vers les mesures et les dispositifs de rescolarisation, de formation ou d'accès à l'emploi et d'orientation vers les structures sociales nécessaires à leur vie quotidienne (logement, santé, loisirs ...).

L'association est administrée par un conseil d'administration dont les membres sont issus des cinq collèges suivants :

1. Collège des collectivités locales et leurs groupements :
7 membres représentant le GrandAngoulême
6 membres pour les Communautés de communes (1 représentant par EPCI)
1 membre représentant chaque commune non adhérente à un EPCI.
2. Collège des administrations d'Etat :
4 membres
→ Unité Territoriale Charente de la Direction des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi,
→ Pôle Emploi Charente,
→ Inspection académique de la Charente,
→ Direction départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations.
3. Collège des partenaires économiques :
4 membres élus par les représentants des Chambres consulaires, des représentants des secteurs professionnels et/ou groupements d'entreprises.
4. Collège des partenaires sociaux :
Syndicats salariés et patronaux.
4 membres élus par leurs représentants lors de l'Assemblée générale.
5. Collège des associations partenaires de l'action sociale et éducative et de l'insertion par l'activité économique :
Associations ou fédérations dont les champs de compétence dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes sont différents et complémentaires.
4 membres élus par leurs représentants lors de l'Assemblée générale.

Le GrandAngoulême fait partie du collège des collectivités locales et leurs groupements. A ce titre et en application de l'article 6 des statuts, 7 membres doivent être désignés pour représenter la communauté d'agglomération au conseil d'administration.

L'assemblée ayant délibéré à l'unanimité pour un vote à main levée,

Je vous propose :

DE DESIGNER les représentants suivants du GrandAngoulême au conseil d'administration de la Mission locale :

Jacky BOUCHAUD
Gérard DEZIER
Nicole GUENOLE
Annie MARC

Marie-Hélène PIERRE
Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU
André LANDREAU

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 13 juin 2014	<u>Affiché le :</u> 13 juin 2014